



**DEMANDE DE PAIEMENTS ANTICIPÉS 2019
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE
CATASTROPHE (jusqu'à concurrence de 15 000 \$)**

Noms tels qu'ils figurent sur la facture d'impôt foncier			À l'usage du bureau seulement/N° de dossier :
(Nom de famille)	(Prénom)	(Second prénom)	

ADRESSE POSTALE

Adresse de voirie :	Municipalité :	Province :	Code postal :
Téléphone à domicile :	Téléphone cellulaire :	Téléphone d'affaires :	Adresse de courriel :

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ ENDOMMAGÉE voir l'adresse postale

Si l'adresse n'est pas la même que l'adresse postale :

Adresse de voirie :	Municipalité :	Province :	Code postal :
---------------------	----------------	------------	---------------

TYPE DE DOMMAGES

--

Êtes-vous bénéficiaire d'aide sociale? Oui Non Si oui, veuillez fournir une copie de votre carte d'assistance médicale.

La propriété endommagée est-elle couverte par une assurance contre le refoulement des égouts ou contre les inondations de surface?

Oui Non Si oui, veuillez fournir l'information suivante :

Numéro de la police : _____ Nom de l'assureur : _____
Date d'expiration de la police : _____ Nom du courtier (le cas échéant) : _____
Nom du représentant de la compagnie d'assurance (le cas échéant) : _____

Votre propriété a-t-elle fait l'objet d'une inspection en matière d'hygiène et de sécurité? Oui Non

Date de l'inspection :

CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS ET DÉCLARATION

Je déclare que je suis le propriétaire de la propriété visée, que j'ai subi des pertes ou des dommages aux bâtiments et aux biens personnels s'y rattachant et se trouvant sur la propriété, causés par _____ qui est survenu dans la province du Nouveau-Brunswick à compter du _____, que la perte ou le dommage n'est pas couvert par une police d'assurance, qu'au meilleur de mes connaissances et convictions, la valeur de la perte ou du dommage dépasse 15 000 \$ et que je n'ai pas précédemment reçu d'aide financière en cas de catastrophe concernant la propriété.

Je présente une demande de paiements anticipés de _____ \$ (jusqu'à concurrence de 15 000 \$) en prévision d'une aide financière en cas de catastrophe que je pourrais recevoir en vertu du Programme d'aide financière en cas de catastrophe concernant la perte ou des dommages à mes bâtiments et biens personnels se trouvant sur la propriété.

Je reconnais et conviens que les paiements anticipés que je recevrai en guise d'aide financière sont sujets aux conditions suivantes :

- a. Le montant est accordé en guise d'avance sur le montant total d'aide financière en cas de catastrophe qui peut être accordée aux propriétaires par l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) à la suite d'une demande d'aide financière;
- b. Le montant accordé en guise d'avance sera déduit du montant total de l'aide financière en cas de catastrophe que pourrait m'accorder l'OMU NB à la suite de la demande d'aide financière;
- c. Le montant accordé en guise d'avance doit servir à nettoyer, à réparer ou à restaurer les bâtiments ou les biens personnels s'y rattachant et se trouvant sur la propriété, comme il est requis par l'OMU NB, de façon à satisfaire aux exigences de la distribution des paiements anticipés en prévision d'une aide financière en cas de catastrophe;
- d. Si je reçois un paiement de ma compagnie d'assurance pour compenser toute perte ou tout dommage, pour nettoyer ou restaurer les bâtiments ou les biens personnels s'y rattachant et se trouvant sur la propriété, je rembourserai sans délai tout montant reçu de l'OMU NB en guise d'aide financière en cas de catastrophe, y compris les paiements anticipés en prévision d'une aide financière en cas de catastrophe;
- e. Si j'omets de rembourser dans les délais prévus l'aide financière en cas de catastrophe reçue, y compris tout paiement anticipé en prévision d'une aide financière en cas de catastrophe, je devrai cette somme au gouvernement du Nouveau-Brunswick, et mes renseignements seront transmis aux Services de recouvrement de Service Nouveau-Brunswick qui feront respecter les droits de perception du montant dû selon la portée de la loi;
- f. Je promets d'indemniser le gouvernement du Nouveau-Brunswick et de le dégager de toute responsabilité à l'égard des réclamations et demandes de toute personne en vue du versement d'une aide financière fait à la suite d'une information trompeuse de ma part. Je comprends que les réclamations suspectes seront transmises au ministère de la Sécurité publique et que, afin d'assurer la protection des deniers publics, toutes les mesures nécessaires et indiquées seront prises pour mener des enquêtes et récupérer les fonds obtenus de manière inappropriée, y compris intenter des poursuites judiciaires, selon les besoins;
- g. Je comprends et reconnais que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'est pas responsable des privilèges, des créanciers hypothécaires ou autres créanciers des demandeurs, et tous les paiements sont versés sur la prémisse que les réclamants sont les personnes qui ont légitimement droit à l'aide;
- h. J'accepte de signer tout autre document juridique que pourrait exiger l'OMU NB concernant le paiement en prévision d'une aide financière en cas de catastrophe qui m'a été versée par l'OMU NB.

J'autorise l'OMU NB à divulguer tous les renseignements personnels que je fournis à l'OMU NB et que l'OMU NB recueille à mon sujet à d'autres organismes de secours, organismes humanitaires et gouvernements qui offrent une aide financière à la suite de perte ou de dommage à mes bâtiments ou biens personnels se trouvant sur la propriété. Je donne à l'OMU NB ma permission d'utiliser mes renseignements personnels pour évaluer pleinement ma situation suite à la catastrophe, pour déterminer mon admissibilité à l'aide financière en cas de catastrophe et pour veiller à ce que toutes les sources d'aide disponibles soient prises en considération. Je comprends que ces renseignements confidentiels ne serviront qu'aux fins pour lesquelles ils ont été colligés, et qu'ils ne seront divulgués aux autres ministères et organismes que pour déterminer mon admissibilité à une aide financière en cas de catastrophe et administrer le Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Je déclare solennellement que les énoncés représentatifs qui précèdent sont, au meilleur de ma connaissance et de mes convictions, véridiques dans les moindres détails, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a les mêmes effets que si elle était faite sous serment et aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Signature du requérant

Date

Signature du requérant

Date

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

FORMULAIRES DE DEMANDE

Veillez faire parvenir les formulaires à l'adresse ci-dessous par la poste ou en personne :

Organisation des mesures d'urgence du N.-B.
Bureau du rétablissement
65, rue Brunswick, 2^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

COORDONNÉES DU BUREAU DU RÉTABLISSEMENT :

SANS FRAIS : 1-888-553-8558

COURRIEL : Emo.recovery@gnb.ca

Site Web : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/alerte/signaler_des_dommage.html



**DEMANDE DE PAIEMENTS ANTICIPÉS 2019
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE
CATASTROPHE (jusqu'à concurrence de 15 000 \$)**